



JF2025

Construire ensemble l'avenir
des juridictions financières

Sommaire

- 4 | **Édito du Premier président**
- 7 | **12 orientations stratégiques pour JF2025**
- 8 | **Notre identité**
- 11 | **Des travaux plus diversifiés, plus rapides
et plus accessibles, au service des citoyens**
- 21 | **Des métiers confortés et modernisés**
- 31 | **Un fonctionnement des juridictions
financières plus agile et plus intégré**
- 37 | **Calendrier**



Édito du Premier président

Les juridictions financières sont à la croisée des chemins.

Pluri-centenaire, la Cour des comptes a accompagné la naissance de l'État moderne. Elle a épousé ses transformations et les soubresauts de l'Histoire. Elle a gagné son indépendance et s'est progressivement rapprochée du Parlement, des territoires et des citoyens.

L'histoire des juridictions financières est celle d'une constante évolution.

L'institution que j'ai connue en 1984 comme jeune magistrat ne réalisait pas de certification des comptes, n'avait pas encore emprunté le virage numérique et ne s'était pas vu confier de mission constitutionnelle d'information du citoyen ou d'assistance au Parlement. Celle que j'ai retrouvée en 2020 pour la présider forme un ensemble puissant et cohérent, qui comprend la Cour des comptes, les chambres régionales et territoriales des comptes, la Cour de discipline budgétaire et financière, et des institutions associées, le Haut Conseil des finances publiques et le Conseil des prélèvements obligatoires. Solides sur leurs fondations historiques, ouvertes sur la société, respectées et écoutées dans un contexte marqué par la défiance envers les institutions publiques, les juridictions financières sont devenues une vigie pour les pouvoirs publics et pour les citoyens.

Je suis toutefois convaincu qu'il est temps d'écrire une nouvelle page de l'histoire des juridictions financières.

La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons bouleverse la situation et les perspectives des finances publiques, elle modifie en profondeur la conduite des politiques publiques. Elle nous confronte au défi de la soutenabilité de la dette et à l'exigence de la qualité de la dépense. C'est la condition sine qua non pour faire face aux grands enjeux de l'avenir : la transition écologique, le vieillissement de la population, la réponse aux pandémies, la révolution numérique, l'invention de nouveaux modèles, plus résilients. C'est également une garantie indispensable de confiance des citoyens dans l'action publique et de vitalité démocratique. Plus que jamais, les juridictions financières sont nécessaires et attendues.

C'est pourquoi un moment de réflexion stratégique sur le sens de notre travail, nos missions, notre fonctionnement, était indispensable. Les attentes des citoyens et des responsables publics évoluent. Les technologies changent. L'ouverture des données représente à la fois une chance et un défi. Les générations se renouvellent, puisque près de la moitié des agents des juridictions financières seront partis à la retraite d'ici une dizaine d'années.

Ce document est le produit d'une interrogation : quel rôle les juridictions financières doivent-elles jouer dans les cinq ans à venir ? Il est le résultat de la mobilisation de tous les agents autour du projet JF2025, qui est venue confirmer la nécessité de redonner du sens à nos missions et de réaffirmer nos valeurs. C'est aussi le fruit du regard porté sur nous par le *National Audit Office*, notre homologue britannique, qui nous invite à définir une stratégie précisant nos objectifs et à identifier les sujets sur lesquels nous voulons faire la différence.

Au terme de six mois de réflexion collective, trois ambitions stratégiques pour les juridictions financières se sont dégagées :

➤ **Des juridictions financières davantage au service des citoyens, grâce à des travaux plus diversifiés, plus rapides et plus accessibles.** Nous devons être capables de répondre à l'initiative citoyenne, de rendre davantage compte de nos travaux aux usagers, de produire plus rapidement et de façon plus lisible afin d'éclairer et d'accompagner la décision publique, de communiquer mieux et de façon plus interactive pour améliorer l'impact de nos recommandations.

► **Des métiers confortés et modernisés.** Il est temps de franchir le pas et d'avancer, avec le plein concours de la Procureure générale près la Cour et du parquet financier, vers un régime de responsabilité unifié des gestionnaires publics et un régime de sanctions adapté. Nos contrôles doivent être plus utiles, plus sélectifs, plus efficaces et mieux intégrer la dimension internationale et européenne. La Cour, comme la Constitution l'y invite, a vocation à devenir l'acteur majeur dans la conduite de l'évaluation des politiques publiques, économiques, sociales et environnementales en France. Les chambres régionales et territoriales des comptes doivent y contribuer.

► **Des juridictions financières plus intégrées et plus agiles dans leur gouvernance.** La Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes sont aujourd'hui partie prenante d'un même ensemble, elles sont les deux faces d'une même pièce. En conséquence leurs compétences doivent être harmonisées, leur programmation coordonnée, leur gouvernance partagée et simplifiée. Le rapprochement des juridictions financières sera sans cesse plus approfondi.

Ces ambitions se déclinent en 40 actions clés pour les mois et les années à venir, à l'horizon 2025. Leur mise en œuvre reposera, en premier lieu, sur l'engagement de toutes et tous, et sur la richesse de nos ressources humaines. Je suis convaincu que les juridictions financières gagneront à davantage ressembler à notre société, en progressant notamment vers une plus grande égalité femmes-hommes et une plus grande diversité.

J'ai toute confiance dans la capacité de l'ensemble des personnels à dessiner ensemble les juridictions financières de demain, à parachever la transformation déjà engagée pour en faire le grand organisme de contrôle, d'audit et d'évaluation dont notre pays a besoin. Fiers de notre histoire, forts des valeurs qui nous sont propres, à commencer par l'indépendance, la collégialité et la contradiction, nous serons plus que jamais au service des citoyens, dans tous les territoires de la République, pour mieux contribuer encore à l'excellence de l'action publique.

Bien cordialement,

Pierre Jaksch

—

12 orientations stratégiques pour JF2025

Des travaux plus diversifiés, plus rapides et plus accessibles, au service des citoyens

ORIENTATION 1 | **Renforcer notre lien avec les citoyens**

ORIENTATION 2 | **Instituer de nouveaux modes d'intervention pour les juridictions financières**

ORIENTATION 3 | **Accroître l'impact de nos travaux auprès de tous les publics**

ORIENTATION 4 | **Produire plus efficacement et plus rapidement**

ORIENTATION 5 | **Faire évoluer nos recommandations et faciliter leur appropriation**

Des métiers confortés et modernisés

ORIENTATION 6 | **Garantir le respect des règles de responsabilité applicables aux gestionnaires publics et mieux sanctionner leurs manquements**

ORIENTATION 7 | **Rendre le contrôle organique plus sélectif, simplifier l'organisation de la certification**

ORIENTATION 8 | **Devenir l'acteur majeur dans la conduite de l'évaluation des politiques publiques en France**

ORIENTATION 9 | **Développer et enrichir la dimension européenne et internationale des travaux et des parcours des personnels des juridictions financières**

Un fonctionnement des juridictions financières plus agile et plus intégré

ORIENTATION 10 | **Mieux intégrer les chambres régionales et territoriales des comptes au sein des juridictions financières**

ORIENTATION 11 | **Programmer de façon plus coordonnée et plus flexible**

ORIENTATION 12 | **Moderniser nos instances de gouvernance**

Notre identité

Deux siècles au service de la République

Nous sommes les **garants du droit fondamental des citoyens de demander des comptes à tout agent public de son administration**. Nous exerçons cette responsabilité de plusieurs manières complémentaires :

- nous jugeons les comptes des comptables publics
- nous contrôlons la régularité, la qualité et l'efficacité de la gestion des administrations publiques (État, collectivités territoriales et leurs établissements, administrations de sécurité sociale, établissements publics, opérateurs), des entreprises publiques et de leurs filiales, ainsi que de l'usage par les associations des fonds issus de la générosité publique
- nous contrôlons, à la demande des représentants de l'État, la régularité des actes budgétaires des collectivités territoriales
- nous certifions depuis l'exercice 2006 les comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale et participons à l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales
- nous contribuons à l'évaluation des politiques publiques selon un ensemble de procédures qui garantissent la participation et l'association de toutes leurs parties prenantes.

Une longue histoire

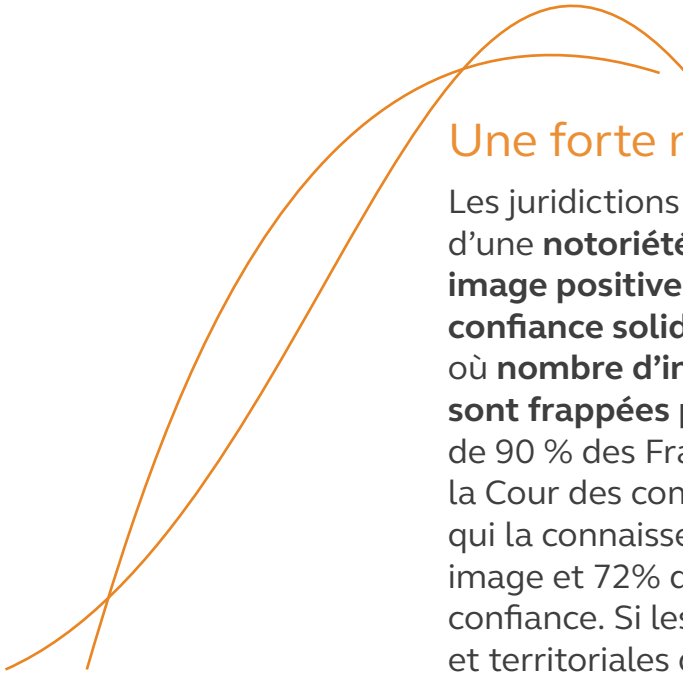
La Cour des comptes est une institution créée par la loi du 16 septembre 1807, qui a formalisé la décision de l'Empereur Napoléon de reconstituer une juridiction financière.

Les fonctions de la Cour ont été sans cesse élargies tout au long de plus de deux siècles d'existence. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a consacré son élévation au sein de la loi fondamentale.

Des valeurs professionnelles exigeantes

Notre positionnement institutionnel est garanti par la Constitution :

- nous sommes des institutions impartiales et indépendantes du Gouvernement et du Parlement, comme des assemblées délibérantes et des exécutifs locaux
- nos équipes de contrôle conduisent leur instruction sans être soumises à aucune influence et nous adoptons tous nos rapports collégialement, après contradiction, ce qui permet d'en renforcer la qualité
- nous sommes soumis à des normes professionnelles et à des règles déontologiques communes, qui encadrent nos métiers et garantissent notamment notre impartialité vis-à-vis des organismes que nous contrôlons.



Une institution dédiée à l'intérêt général

Nous sommes au service de l'intérêt général :

- 
- nous informons les citoyens, toujours plus soucieux de l'usage qui est fait de l'argent public et de la bonne gestion publique
 - nous assistons le Gouvernement et le Parlement en toute indépendance
 - nous nous coordonnons, sur l'ensemble du territoire, avec les autres acteurs institutionnels, en particulier avec les juridictions pénales via le Parquet général, dans la lutte contre les atteintes à la probité et aux finances publiques.

Une forte notoriété

Les juridictions financières jouissent d'une **notoriété certaine, d'une image positive et d'un capital de confiance solide**, dans un contexte où **nombre d'institutions publiques sont frappées par la défiance**. Près de 90 % des Français connaissent la Cour des comptes. 80 % de ceux qui la connaissent en ont une bonne image et 72% déclarent lui faire confiance. Si les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) ne bénéficient pas encore de la même notoriété, les Français sont néanmoins 58 % à en avoir entendu parler et 70 % à leur faire confiance. Cette appréciation est le fruit de leur positionnement institutionnel spécifique, à équidistance du Parlement et du Gouvernement, et de l'indépendance dont elles font preuve et que leur statut garantit.

Cette notoriété se nourrit de l'écho des travaux des juridictions financières dans la presse écrite et les médias audiovisuels. À titre d'exemple, le nombre de visiteurs uniques du site internet est de 2,5 millions en 2020 contre 640 000 en 2013. Signe que les citoyens nous font confiance, le nombre de courriers adressés aux juridictions financières connaît une progression constante depuis 2014, de près de 80 % en cinq ans). Sur ce plan, nous nous comparons favorablement à nos homologues étrangers, que leur positionnement au service de leur Parlement prive souvent d'une relation directe avec le grand public.



Des travaux plus diversifiés, plus rapides et plus accessibles, au service des citoyens

ORIENTATION 1 | Renforcer notre lien avec les citoyens

Les juridictions financières jouissent d'une grande notoriété et bénéficient d'une image positive, dans un contexte où nombre d'institutions publiques sont, à l'inverse, décriées.

Ce capital de confiance résulte à la fois de leur positionnement institutionnel spécifique, à équidistance du Parlement et du Gouvernement, de la qualité de leurs membres et de l'indépendance dont elles font preuve.

Malgré des progrès, nos procédures laissent cependant trop largement de côté le citoyen en tant qu'usager, contribuable, électeur ou, tout simplement, partie prenante à la vie publique, à l'exception notable mais récente et encore limitée des évaluations de politiques publiques.

LES ACTIONS CLÉS

n°1 #ContrôleCitoyen

Expérimenter un droit de requête des citoyens pour l'inscription de sujets au programme de la Cour. Ce droit de requête s'exercera au moyen d'une plateforme en ligne, sur laquelle des propositions de contrôles seront formulées. Celles-ci feront ensuite l'objet d'un arbitrage du Comité du rapport public et des programmes (CRPP), avant que leur format et leur calendrier ne soient arrêtés. Après expérimentation, cette disposition pourra être étendue aux CRTC.

84%

des Françaises et des Français se disent favorables à ce que les citoyens puissent être entendus lors des contrôles qui les concernent, en tant qu'usagers. 82 % d'entre eux souhaitent que les citoyens puissent saisir les juridictions financières sur un sujet précis via une pétition.

n°2 #QualitéDuServiceRendu

Développer un nouvel axe de contrôle, appelé « évaluation de la qualité du service public rendu ».

Nous voulons mieux prendre en compte dans nos contrôles le point de vue de l'usager, dès que cela est pertinent.

n°3 #ForumDeRestitution

Organiser des réunions de restitution de l'ensemble des travaux évaluatifs des juridictions financières pour mieux faire connaître nos travaux.

Celles-ci seront ouvertes à toutes et tous.

n°4 #LanceursDAlerte

Créer une plateforme de recueil des signalements des citoyens lanceurs d'alerte. Nous reconnaissons ainsi leur rôle éminent et nous rejoindrons la pratique de certaines institutions supérieures de contrôle étrangères.

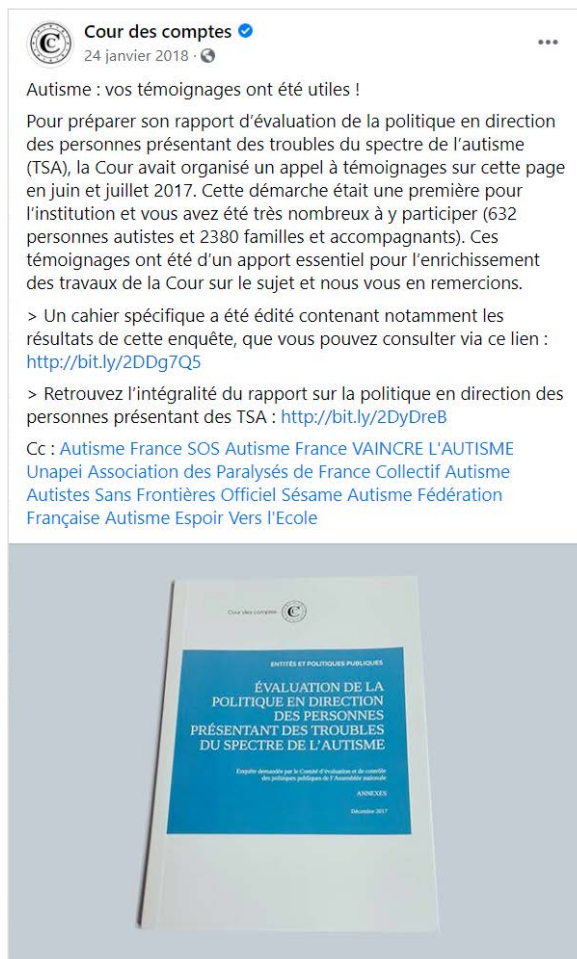
n°5 #CourLab

Ouvrir la possibilité d'affectation temporaire de magistrats à des organismes publics ou associatifs en manque de ressources d'encadrement et de management.

À une reprise au cours de leur carrière, par exemple en retour de mobilité, les magistrats, auraient ainsi la possibilité, dans le respect des règles déontologiques applicables au sein des juridictions financières, d'être mis à disposition à titre gracieux pendant quelques mois.

Le terme « usager »

du service public ne figure ni dans le guide pratique du contrôle des comptes et de la gestion de la Cour, ni dans celui des CRTC. La Cour a évalué la politique publique en direction des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme à la demande du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Pour ce faire, elle avait interrogé des personnes atteinte d'autisme et leurs familles. Demain, cette approche sera généralisée pour tous les dispositifs étudiés et figurera dans une annexe clairement identifiable.



ORIENTATION 2 | Instituer de nouveaux modes d'intervention pour les juridictions financières

La qualité des rapports de la Cour et des CRTC est reconnue. Il est toutefois nécessaire de mieux articuler la programmation des contrôles avec l'agenda des pouvoirs publics et des décideurs administratifs.

Il convient aussi de compléter l'éventail des productions des juridictions financières par des interventions plus diversifiées : des publications plus en phase avec les sujets d'actualité pour nourrir le débat public avec des chiffres, plus de publications récurrentes sur les problématiques de long terme des gestionnaires publics. Une refonte des différents formats devra enfin permettre de simplifier l'offre des juridictions financières (référé, rapport de contrôle, rapport d'évaluation, rapport thématique, audit flash) et de moderniser la présentation des publications récurrentes (rapport public annuel, rapport sur le budget de l'État, acte de certification des comptes de l'État, rapport de certification du régime général de la sécurité sociale, rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, rapport sur les finances publiques locales).

LES ACTIONS CLÉS

n°6 #CombienÇaCoûte

Établir une procédure rapide dite d'« audit flash » pour expertiser en quelques mois le coût d'un dispositif ou d'une mesure. Ces audits seront publiés dans un format court d'une dizaine de pages, à l'instar de ceux du *National Audit Office* ou des documents d'analyse de la Cour des comptes européenne. Il s'agira de réaliser un point factuel sur un dispositif circonscrit. Les juridictions financières auront ainsi la possibilité d'apporter leur contribution objective et indépendante sur un sujet émergent, de contribuer à corriger les éventuels dysfonctionnements d'un nouveau dispositif ou d'améliorer un service rendu au public.

n°7 #NouveauxTravaux

Publier chaque année de nouveaux rapports centrés sur les grands thèmes intéressant les gestionnaires publics. Les chambres de la Cour pourraient ainsi publier une étude annuelle retraçant les évolutions et les grands enjeux transversaux, les éléments de doctrine concernant par exemple l'emploi public, l'achat public ou les systèmes d'information et de communication.

La Cour publiera également des rapports périodiques sur la fraude fiscale et sociale et sur les « niches » fiscales et sociales. Il s'agit là de sujets intéressant les citoyens et ayant un impact majeur sur les recettes des administrations publiques.

En 2015, le *National Audit Office* a mis un place un nouveau type de publication, les investigations.

Ces enquêtes se distinguent des contrôles classiques effectués par l'institution à plusieurs égards.

Leur objectif : les investigations portent sur des problématiques émergentes dans le débat public et visent à éclairer les citoyens et l'administration en fournissant des éléments objectifs sur un dispositif ou une réforme (« *fact checking* »). Ces enquêtes ont, par exemple, porté sur la réponse du gouvernement britannique à la suite de la faillite de l'agence de voyage Thomas Cook.

Leur périmètre : ces enquêtes se concentrent sur l'objectivation de faits circonscrits, plutôt que sur le contrôle d'un organisme ou d'un pan entier d'une politique publique.

Leurs délais et procédures : ces enquêtes se déroulent en 4 mois maximum de l'instruction à la publication afin d'être accessibles en temps utile à l'administration et au public.

n°8 #RapportDActivité

Enrichir le rapport annuel d'activité publié en début d'année. Ce document présentera les choix stratégiques de l'institution, l'emploi des fonds publics affectés aux juridictions financières et leurs résultats, et mettra en valeur les personnels, leurs parcours, ainsi que l'action des chambres.

n°9 #RPAJF2025

Adopter un nouveau mode de conception du rapport public annuel.

Il s'agira de lui donner de façon très affirmée un caractère grand public, avec deux parties : une première partie rendra compte d'enquêtes sur les politiques publiques conduites notamment autour des thématiques choisies par les citoyens, ou sur des sujets ayant trait aux « services rendus aux citoyens », avec une vision comparative, européenne et internationale ; une seconde comportera une enquête thématique sur un grand enjeu national et européen, afin de formuler des propositions utiles à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques.

ORIENTATION 3 | Accroître l'impact de nos travaux auprès de tous les publics

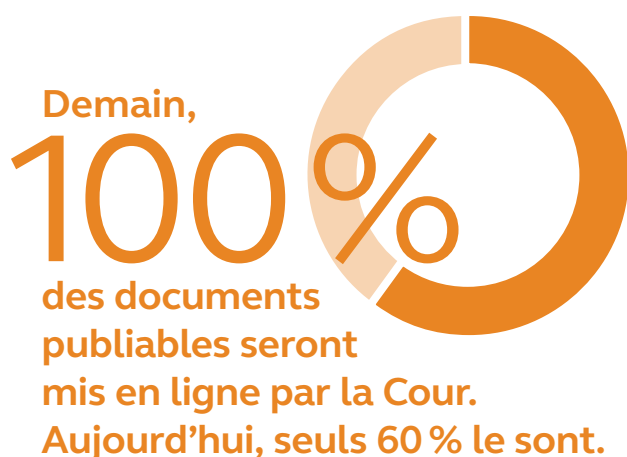
Le Grand débat national a montré que les juridictions financières ont un rôle à jouer pour lutter contre la défiance qui affecte les institutions publiques. Elles le feront en étant intransigeantes sur les enjeux de probité et de bonne gestion, mais en démontrant aussi la capacité des administrations à se réformer et à progresser. Elles ont, en outre, une mission de production d'informations objectives et chiffrées, dans un contexte marqué par la dégradation du débat public sous l'effet des fausses nouvelles.

Les juridictions financières doivent donc **intensifier leur effort de communication et se fixer pour objectif de s'adresser à l'ensemble des citoyens, notamment les plus jeunes.**

LES ACTIONS CLÉS

n°10 #PublicationIntégrale

Publier progressivement l'intégralité de nos travaux, sauf exceptions tenant aux secrets protégés par la loi et aux règles qui prévalent dans les enquêtes demandées par le Parlement ou le Gouvernement.



n°11 #CommunicationExterne

Valoriser toutes les publications de la Cour. Chaque publication devra donner lieu à une action de communication adaptée au moment de la publication et à une action de valorisation dans le long terme pour les travaux les plus significatifs.

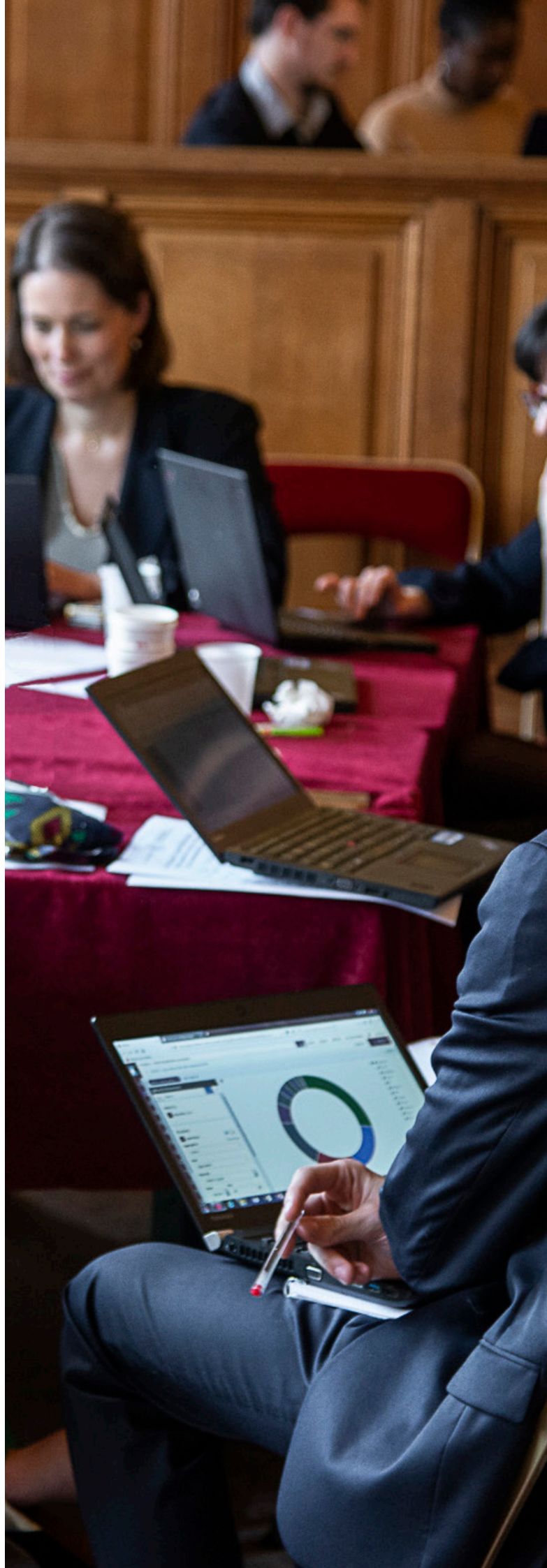
Renforcer la présence de la Cour dans le débat public et valoriser son expertise : les présidents devront pouvoir assurer plus fortement la présence de leur chambre, par exemple sous la forme de « lettres de chambre », et communiquer en amont sur la programmation de leurs principaux travaux et sur l'état d'avancement de certains contrôles, sur décision du CRPP (par exemple pour les évaluations de politique publique).

Une charte graphique renouvelée. En concevant une identité visuelle pour guider les lecteurs dans la compréhension de nos travaux

(code couleur des différentes publications /types de rapports, format des publications). En multipliant les infographies, y compris sur des rapports passés, pour pouvoir réagir à un débat d'actualité avec des supports visuels.

Une numérisation accrue avec un site internet refondu, moins institutionnel et plus interactif : organisation thématique des rapports par chambre, refonte du moteur de recherche, mise en ligne des vidéos et des infographies accompagnant les rapports, vidéos des coulisses, introduction d'un outil de géolocalisation. La présence sur les réseaux sociaux sera également renforcée et dynamisée, à destination en particulier du jeune public.

Incarnier nos travaux. Toutes nos publications devront donner lieu à une présentation en vidéo ou par un podcast.





ORIENTATION 4 | Produire plus efficacement et plus rapidement

Les juridictions financières se distinguent des inspections générales et des autres corps de contrôle par leur capacité à maîtriser leurs programmes d'enquête et par le temps qu'elles allouent à chacun de leurs contrôles. Cette marge de manœuvre leur permet de s'adapter à la diversité des organismes et à la complexité variable des contrôles.

Toutefois, la maîtrise des délais de production doit également répondre à des exigences de bonne allocation des moyens. Des délais trop longs ont des conséquences sur l'utilité de nos rapports, ainsi que notre inscription dans le débat démocratique. Ils privent en effet les observations et recommandations d'une partie de leur pertinence. Ils peuvent, s'ils sont excessifs, avoir un impact négatif sur l'image des juridictions financières.

LES ACTIONS CLÉS

n°12 #8mois

Faire de la durée des travaux effectués par la Cour des comptes pour les commissions des finances des assemblées parlementaires (article 58-2° de la LOLF) la norme applicable à tous les contrôles des comptes et de la gestion de la Cour, avant une extension progressive aux CRTC. Ce délai pourrait être adapté pour la rédaction de certains types de suites contentieuses.

AUJOURDHUI

15 mois (Cour)
17 mois (CRTC)

DEMAIN

8 mois

délai moyen de production d'un rapport
entre sa notification au contrôlé et la réception
des observations définitives

n°13 #Optimisation

Simplifier les procédures administratives applicables aux travaux communs à plusieurs juridictions financières, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe de contrôle et de la formation délibérante ou de la conduite des travaux. Réduire les délais de production des rapports publics des formations communes en recourant à un niveau de contradiction unique, avec affectation des rapporteurs des chambres à la formation commune.

La longueur du processus tient au très grand nombre d'étapes découlant de la mise en œuvre des textes (code des juridictions financières, normes professionnelles, instructions diverses), faisant intervenir un grand nombre d'intervenants, ce qui induit des risques en cascade de dérapages des délais. Ces étapes sont, par exemple, au nombre de 43 pour un rapport public thématique ou de 55 pour une évaluation de politique publique.

ORIENTATION 5 | Faire évoluer nos recommandations et faciliter leur appropriation

Les juridictions financières émettent chaque année plusieurs centaines de recommandations, de nature et surtout de portée très différentes. En dépit des avancées des dernières années, la procédure actuelle de suivi des recommandations ne donne satisfaction ni aux destinataires ni aux personnels des juridictions financières.

Une meilleure efficacité des juridictions financières passe par un suivi accru des recommandations qu'elles émettent.

LES ACTIONS CLÉS

n°14 #ImpactReco

Rendre les recommandations plus opérationnelles (calendrier, chiffrage, scénarios de mise en œuvre devant figurer en annexe). À l'annonce d'une réforme significative ou d'une échéance électorale, nous transmettrons aux décideurs publics, nationaux et locaux, nos principales orientations et recommandations récentes portant sur le thème de la réforme envisagée.

+ de 600 recommandations sont publiées chaque année par la Cour, sans compter plusieurs centaines de recommandations dans les observations définitives non publiées.

Les recommandations non suivies d'effet pourront faire l'objet d'un suivi spécifique, en étant par exemple regroupées, lorsqu'elles portent sur des sujets proches, dans un référé du Premier président ou dans le cadre d'une communication du Procureur général, s'il s'agit de rappels à la loi.

n°15 #BanqueDesRecos

Créer une « banque des recommandations » au sein du service du rapport public et des programmes. Cette banque comprendra une typologie des différents types de recommandations, afin de favoriser leur harmonisation et de permettre aux équipes de contrôle d'identifier rapidement les formulations adéquates et les précédents pertinents.

n°16 #Suivi

Simplifier et densifier la communication autour du suivi des recommandations. Un baromètre de suivi par chambre sera mis en ligne et actualisé une fois par an.



Des métiers confortés et modernisés

ORIENTATION 6 | Garantir le respect des règles de responsabilité applicables aux gestionnaires publics et mieux sanctionner leurs manquements

Le dispositif en vigueur concernant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables ne répond plus aux réalités de la gestion publique, qui se caractérise par une imbrication de plus en plus poussée des fonctions de comptable et d'ordonnateur. Pour répondre aux insuffisances du régime actuel de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics, et conforter les juridictions financières dans leur mission juridictionnelle, il importe de mieux garantir la responsabilité des gestionnaires publics et à renforcer ainsi les exigences de redevabilité, de responsabilité et de probité publiques.

Toute réforme en la matière devra conserver le statut de juridiction de la Cour et des CRTC. Dans l'intervalle, le jugement des comptes, comme celui des ordonnateurs devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), doit rapidement voir son organisation simplifiée et ses délais de jugement améliorés, pour aller progressivement vers un régime nouveau et unifié de responsabilité.

LES ACTIONS CLÉS

n°17 #ResponsabilitéUnifiée

Aller vers un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables comme ordonnateurs. Cette responsabilité serait engagée au cours de la même instance et devant le même juge de plein contentieux. Cela autoriserait le parquet financier de la Cour et des CRTC à engager des poursuites à l'encontre des différents acteurs de la chaîne financière pour les mêmes faits, au cours de la même procédure. Dans

ce nouveau régime, les juridictions financières, Cour et CRTC, seraient les juges de premier ressort, la CDBF l'instance d'appel et le Conseil d'État le juge de cassation, garantissant ainsi l'accès à un double de degré de juridiction pour les gestionnaires publics poursuivis. Les incriminations seraient adaptées et les sanctions proportionnées au manquement, au préjudice occasionné et aux circonstances dans lesquelles ont agi les responsables publics.



n°18 #OrganisationContentieux

Créer une chambre du contentieux à la Cour des comptes et des sections contentieuses dans les CRTC ayant une activité importante pour juger des rapports instruits par les chambres et les sections thématiques, dématérialiser l'ensemble de la procédure, relancer la CDBF, qui doit bénéficier de rapporteurs à mi-temps afin de garantir des délais raisonnables aux justiciables.

L'institution d'une chambre juridictionnelle qui concentrerait toute l'activité juridictionnelle, permettant une cohérence et un équilibre accrus dans les critères de légalité, une interprétation plus harmonieuse de la loi et une jurisprudence consolidée

Revue par les pairs, Tribunal de Contas du Portugal, 2012

Catherine Hirsch de Kersauson,
Procureure générale

ORIENTATION 7 | Rendre le contrôle organique plus sélectif, simplifier l'organisation de la certification

Le contrôle des comptes et de la gestion des organismes soumis aux juridictions financières restera un des métiers essentiels de la Cour et des CRTC. Il garantit aux citoyens un contrôle indépendant de régularité et une mesure impartiale, objective et documentée de l'efficacité de la gestion publique. Pour être plus utile, il devra être plus sélectif dans les thèmes de contrôle.

L'organisation des juridictions financières devra être revue pour que les équipes de contrôle puissent travailler plus efficacement. Enfin, la fonction de certification de la Cour doit s'appuyer sur une organisation repensée et adaptée, notamment dans la perspective des futurs mandats internationaux des juridictions financières.

LES ACTIONS CLÉS

n°19 #MieuxContrôler

Cibler nos contrôles sur les organismes et dispositifs

« à enjeux », ceux qui présentent les risques les plus importants parce que moins directement contrôlés par l'État. Limiter le champ du contrôle au regard des objectifs premiers du contrôle et des ressources disponibles. Appuyer les équipes de contrôle notamment à travers des plans de contrôle, des outils de gestion documentaire des actes d'instruction et des processus de contrôle qualité (contre-rapports annexés au rapport jusqu'à publication) harmonisés.



Qu'est-ce qu'un bon rapport d'enquête et de contrôle ?

Nous conduisons des enquêtes et des contrôles qui aboutissent à des constats et des données.

Qu'est-ce qu'un bon rapport pour retracer et faire connaître le produit des investigations des équipes de contrôle, confronté à la contradiction et à la délibération collégiale ?

Critères tenant à la programmation :

- Conduit dans un calendrier pertinent pour déboucher sur des actions utiles
- Ciblé sur un dispositif ou un organisme à enjeux d'actualité ou d'avenir ou à risque financier ou juridique important

Critères procéduraux :

- Réalisé dans le respect des normes professionnelles
- Fondé sur une méthodologie rigoureuse, sur les pièces nécessaires et suffisantes aux observations qui sont formulées

Critères formels :

- Dont les observations les plus importantes ressortent clairement dans une courte synthèse
- Dont le volume est adapté à l'importance du sujet et à l'impératif de lisibilité
- Dont les illustrations et les infographies sont claires et pédagogiques

Critères de fond :

- Qui apporte un regard extérieur et des éléments d'analyse nouveaux/inédits par rapport aux autres organismes de contrôle et d'audit
- Qui relève et analyse tout ou partie des grands enjeux relatifs à l'organisme / aux politiques publiques contrôlé(e)s (dans le périmètre du contrôle)
- Dont les constats et observations ont un caractère prospectif sur l'activité contrôlée
- Dont les constats sont cohérents et harmonisés avec les autres observations de la chambre ou des autres chambres qui pourraient se rapporter à l'objet du contrôle
- Qui apporte une analyse comparative avec d'autres organismes au niveau national et, si pertinent, qui procède à des comparaisons européennes et internationales
- Dont les recommandations sont cohérentes, concrètes, précises, opérationnelles, adaptées aux enjeux, ciblées selon leurs bons destinataires et catégorisées selon le niveau nécessaire à leur mise en œuvre

n°20 #Régularité

Créer un pôle « régularité et probité ». Il accompagnera les équipes de contrôle en termes de techniques d'enquête, d'outils et de qualification des manquements identifiés. Publier annuellement un bilan quantitatif et qualitatif de l'action des juridictions financières en matière de lutte contre les atteintes à la régularité et à la probité après présentation en assemblée générale de chambre. Mettre en ligne et commenter sur notre site internet des grands arrêts des juridictions financières et de la CDBF comme des décisions rendues à la suite de signalements du parquet financier.

n°21 #RégularitéDansLesTerritoires

Ouvrir aux préfets de région un droit de tirage pour solliciter la chambre régionale ou territoriale de leur ressort sur une enquête spécifique par an, à l'image de la possibilité dont dispose le Gouvernement de demander à la Cour de mener une enquête particulière (art. 58-1 de la LOLF).

n°22 #OrganisationCertification

Créer dans un premier temps une communauté thématique permettant de partager les expériences et de valoriser les parcours professionnels des experts, avec l'objectif de créer à terme une formation inter-chambre permanente chargée de la certification. Il s'agit d'unifier et d'optimiser le traitement de la mission certification (État, régime général de la sécurité sociale et expérimentation en cours au niveau des collectivités territoriales), afin de la mettre en valeur pour nos mandats à l'international.

ORIENTATION 8 | Devenir l'acteur majeur dans la conduite de l'évaluation des politiques publiques en France

Sans faits établis, il n'y a pas de débat public de qualité. Institutions impartiales et indépendantes, la Cour et les CRTC doivent se donner les moyens de produire des chiffres et des données solides pour y contribuer. Pour cela, les juridictions financières doivent renforcer leur capacité à évaluer l'impact des politiques publiques, dans toutes leurs dimensions – économique, sociale, environnementale –, en s'appuyant sur des compétences élargies et des moyens renforcés.

À l'horizon 2025, l'évaluation de politique publique doit devenir le deuxième métier des juridictions financières.

LES ACTIONS CLÉS

n°23 #20%en2025

Multiplier par 4 nos travaux d'évaluation, qui mobilisent aujourd'hui moins de 5 % de nos ressources. Pour ce faire, consacrer une part croissante de nos ressources d'ici 2025, pour mieux apprécier les effets des politiques publiques au vu des objectifs qui leur sont assignés.

n°24 #OrganisationEPP

Simplifier la procédure des évaluations de politique publique et développer des partenariats avec des organismes publics ou des équipes universitaires. Ceux-ci se verraient confier la réalisation de travaux d'évaluation, quantitatifs ou qualitatifs, en appui de nos enquêtes.

A photograph showing a man in a black judicial robe with a white collar, standing and addressing a group of people. The group consists of several men and women, some looking at him, others looking at each other. They are in a large, ornate room with high ceilings and classical architectural details. The floor is covered with a blue patterned carpet. A red velvet rope is visible on the left side of the frame.

20%
en 2025

Aujourd'hui, moins de 5 % des ressources sont consacrées à l'évaluation des politiques publiques.

n°25 #ÉvaluerDansLesTerritoires

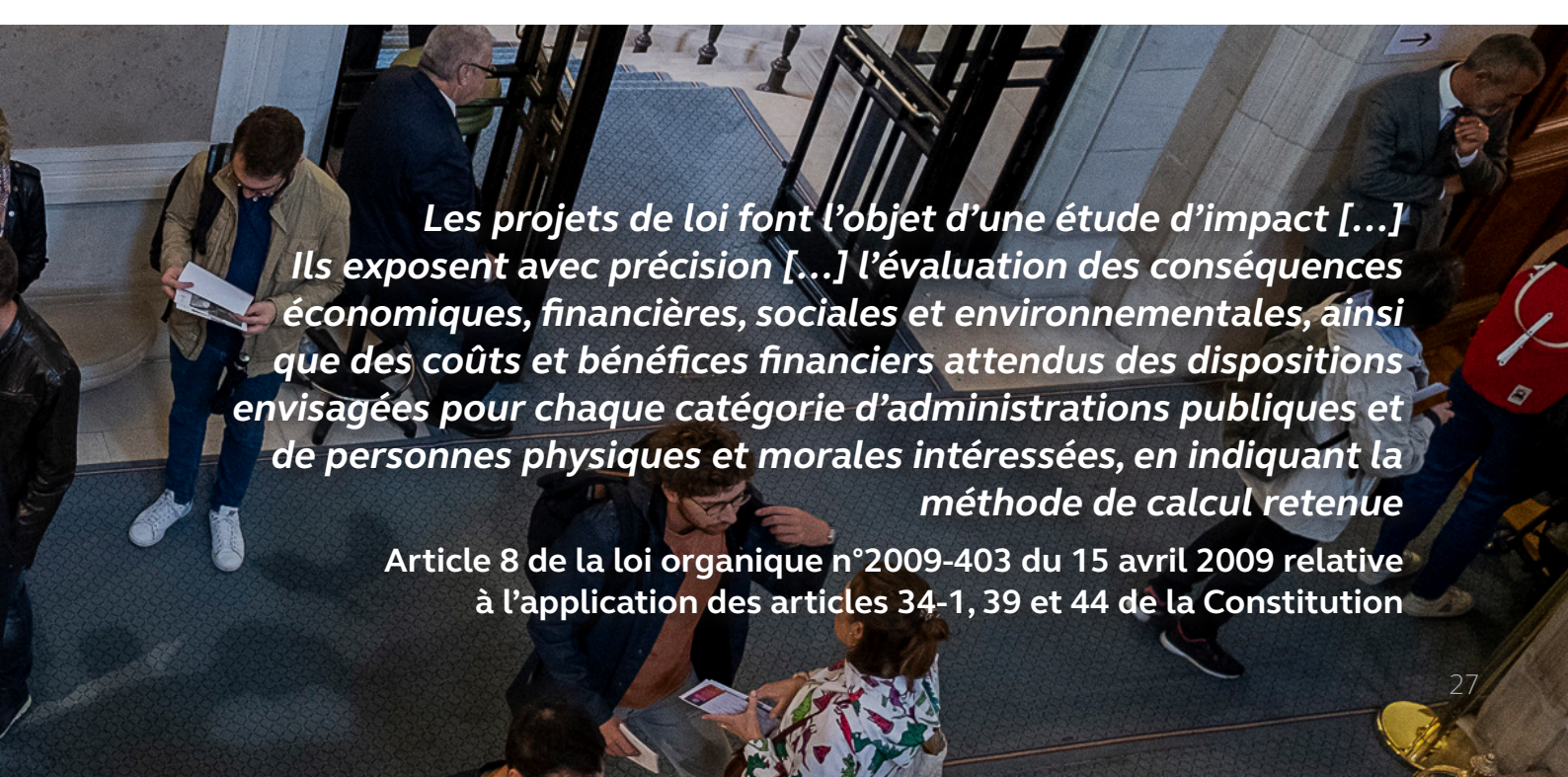
Étendre la compétence d'évaluation des politiques publiques aux CRTC, ce qui leur permettra de davantage contribuer à la qualité des politiques publiques territoriales

n°26 #ÉvaluationDImpact

Ouvrir la possibilité au Gouvernement et au Parlement de saisir pour avis la Cour des comptes, afin d'évaluer la qualité du contenu des études d'impact prévues par l'article 8 de la loi organique du 15 avril 2009 (méthodologie employée, qualité des données mobilisées, incidences financières d'une réforme). Ouvrir la possibilité au Gouvernement, au Parlement et aux exécutifs locaux de saisir pour avis les juridictions financières en amont des grands projets d'investissements nationaux et territoriaux.

n°27 #HCFP #CPO

Élargir le mandat et renforcer les moyens du Haut Conseil des finances publiques (HCFP). Celui-ci doit expertiser de manière plus approfondie les prévisions macroéconomiques du Gouvernement et mieux éclairer le Parlement comme le citoyen (par exemple, appréciation du réalisme des prévisions de recettes et de dépenses, identification des risques d'écart à la trajectoire en cours d'année, sous la forme d'un mécanisme de pré-alerte). Augmenter le rythme de publication du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) pour le porter à deux rapports par an, développer la publication de notes thématiques, d'études ayant pour objet d'évaluer des dispositifs fiscaux à la demande du Parlement.



Les projets de loi font l'objet d'une étude d'impact [...] Ils exposent avec précision [...] l'évaluation des conséquences économiques, financières, sociales et environnementales, ainsi que des coûts et bénéfices financiers attendus des dispositions envisagées pour chaque catégorie d'administrations publiques et de personnes physiques et morales intéressées, en indiquant la méthode de calcul retenue

Article 8 de la loi organique n°2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution

ORIENTATION 9 | Développer et enrichir la dimension européenne et internationale des travaux et des parcours des personnels des juridictions financières

Malgré les progrès réalisés, l'Europe et l'international, sont traités de manière insuffisamment ambitieuse dans les juridictions financières. Parallèlement, la résonance de nos travaux à l'étranger est encore modeste, alors même que la réputation des juridictions financières et la nature de leurs travaux permettraient une communication de nos analyses et de nos recommandations bien au-delà de nos frontières.

Dès lors, il convient de faire plus, mais surtout de faire mieux. Cela exige de miser davantage sur l'expertise présente au sein des juridictions financières, d'exploiter davantage les coopérations avec les institutions supérieures de contrôle, de mieux communiquer sur nos travaux et de favoriser la construction de parcours de carrière hybrides, avec une composante européenne et internationale. La stratégie d'influence du modèle français des juridictions financières doit être renforcée au sein de l'association des institutions supérieures de contrôle francophones. La création prochaine d'une commission indépendante d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales sera aussi un vecteur nouveau d'action.

LES ACTIONS CLÉS

n°28 #ONU

Mobiliser la Cour pour obtenir à nouveau, avec le soutien des autorités françaises, le mandat d'audit externe de l'ONU. Ce mandat modifierait très significativement l'échelle et l'ampleur des engagements internationaux des juridictions financières dans leur ensemble et pour plusieurs années.

n°29 #ContrôlerAvecNosPairs

Intégrer dans notre programmation pluriannuelle des travaux réalisés en coopération avec la Cour des comptes européenne, qui vient de publier sa stratégie pour la période 2021-2025, et avec d'autres institutions supérieures de contrôle partenaires. Expérimenter des audits conjoints avec les cinq institutions de contrôle de l'Union européenne suivantes : Cour des comptes européenne, Bundesrechnungshof (Allemagne), Rekenkamer (Pays-Bas), Corte dei conti (Italie), Tribunal de Cuentas (Espagne).

n°30 #ExporterNosTravaux

Systématiser la traduction en langue anglaise de nos rapports les plus significatifs, ainsi que les synthèses de tous les rapports, y compris au Parlement, que nous publions.

n°31

#ÉchangerEtTravaillerEnsemble

Établir un programme pérenne d'échanges de personnels de contrôle (dans un premier temps, magistrats) entre institutions supérieures de contrôle partenaires, en premier lieu auprès de la Cour des comptes européenne, pour des périodes longues (de deux à quatre ans) ou plus courtes (quelques mois).

63 %

des répondants à l'enquête interne estiment que les comparaisons européennes et internationales devraient tenir une plus grande place dans les travaux de contrôle des juridictions financières.

76 %

souhaitent un développement de la mobilité européenne et internationale.





Un fonctionnement des juridictions financières plus agile et plus intégré

ORIENTATION 10 | Mieux intégrer les chambres régionales et territoriales des comptes au sein des juridictions financières

La mise en œuvre de la quasi-totalité des politiques publiques fait désormais intervenir, au titre des compétences ou des financements, une pluralité d'acteurs. Or, les CRTC ne peuvent aujourd'hui les contrôler que de manière organique, tandis que la Cour peut travailler par politique publique. En effet, les CRTC ne disposent pas de la compétence pour analyser l'efficacité et l'efficience d'une politique publique (emploi, transports, interventions économiques) à l'échelle d'un territoire (métropole, département, voire région).

La Cour des comptes et les CRTC constituent aujourd'hui les deux faces d'une même pièce, les deux parties d'un même ensemble. Faire converger leurs cultures professionnelles par un rapprochement continu est un impératif. Ce mouvement est déjà engagé. Il doit se poursuivre et s'accélérer : le temps d'un fonctionnement mieux intégré est arrivé.

LES ACTIONS CLÉS

n°32 #TravaillerEnsemble

Systématiser la participation à des travaux communs. Les personnels de la Cour et des CRTC devront, au cours de leurs cinq premières années de fonction, participer au moins une fois à un travail commun Cour-CRTC. Développer la participation des magistrats de la Cour à des travaux des CRTC.

Institutionnaliser des réseaux « métiers » pour systématiser le partage d'expérience et étendre la logique de groupes de travail

permanents inter-juridictions animés par les responsables de la Cour et des CRTC.

n°33 #SimplificationCRTC

Réduire les délais de publication des CRTC, en simplifiant la publication des observations définitives, à l'instar des procédures de la Cour.

Donner aux CRTC la possibilité d'appeler à la contradiction les services territoriaux de l'État, en lien avec leurs contrôles.

n°34 #CompétencesCRTC

Étendre les compétences des CRTC aux nouvelles priorités des juridictions financières (réalisation de synthèses, d'enquêtes thématiques locales et d'évaluations de politiques publiques).

Ouvrir la faculté aux assemblées et exécutifs régionaux de solliciter, au cours d'un mandat, la réalisation d'une évaluation de politique publique d'intérêt régional. Supprimer la procédure d'inscription de dépenses obligatoires et moderniser les procédures de contrôle budgétaire en les centrant sur les situations réellement à risque.





ORIENTATION 11 | Programmer de façon plus coordonnée et plus flexible

Le programme est le cœur de la vie de la Cour et des CRTC, qu'il met littéralement en mouvement en autorisant l'engagement de leurs travaux. Librement établi par le chef de juridiction après un examen collégial, il est constitutif de l'indépendance de nos juridictions, comme le Conseil constitutionnel a eu l'occasion de le réaffirmer en 2001.

Ce processus connaît cependant des insuffisances bien identifiées. Notre capacité à ajuster nos programmes est réelle, comme l'a démontré l'adaptation à la crise sanitaire en 2020. Mais elle est fragilisée par les nombreuses contraintes du fait de la grande diversité de nos missions et de la volatilité de nos ressources humaines. Notre appréhension des politiques partagées demeure modeste et perfectible. La pluri-annualité est encore insuffisamment entrée dans les mœurs. Enfin, les pratiques sont hétérogènes, ce qui empêche les juridictions financières de mettre pleinement en cohérence leurs programmes de travail respectifs.

Nous devons désormais programmer nos travaux de façon plus coordonnée et plus flexible.

LES ACTIONS CLÉS

n°35 #ProgrammationConsolidée

Consolider les programmations des chambres de la Cour et des CRTC dès leur adoption définitive, pour diffusion à l'ensemble des juridictions financières.

Établir un modèle de programme partagé selon un format unique pour l'ensemble des juridictions financières.

Cette programmation partagée devra inclure les travaux communs et les contributions aux travaux du HCFP, du CPO et de la CDBF. Organiser des consultations réciproques des présidents de chambre de la Cour et des CRTC pour le choix du périmètre territorial des contrôles et des enquêtes dès leur inscription dans un arrêté de programme.

n°36 #ProgrammationSimplifiée

Arrêter une ligne stratégique plus resserrée et tenant compte du calendrier des grandes réformes gouvernementales (en lien avec le Secrétariat général du Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat) sur la base de fiches de programmation. Associer en amont les présidents de chambre aux discussions avec les commanditaires des rapports réalisés à la demande du Parlement (présidents et rapporteurs des commissions parlementaires). Conserver une réserve de moyens pour répondre à l'apparition de questions nouvelles (crise, nouveau projet de réforme...) et à des besoins de contrôles rapides. Assouplir les règles de modification de la programmation en cours d'année.

Qu'est-ce qu'un « bon » sujet ?

À l'évidence, il n'existe pas de règle mais un sujet sera d'autant plus intéressant que sa problématique apparaîtra utile et, dans toute la mesure du possible, novatrice et portera sur un sujet bien circonscrit. La Cour sera d'autant plus crédible qu'elle s'appuiera sur des pièces et des données plutôt que sur des considérations académiques (éviter les sujets « séminaire »). Son intervention sera d'autant plus efficace que le sujet a été bien délimité. Enfin, il doit se prêter à un travail approfondi, et si possible original qui apporte une réelle plus-value.



ORIENTATION 12 | Moderniser nos instances de gouvernance

La collégialité dans la délibération des projets de rapports est la marque de fabrique des juridictions financières et un gage de qualité de nos productions.

La gouvernance des juridictions financières doit toutefois évoluer pour assurer tout à la fois un examen rapide des projets, une bonne articulation des travaux et un échange approfondi sur les enjeux stratégiques des enquêtes en cours et à programmer.

Elle doit être plus intégrée et associer pleinement la Cour et les CRTC.

LES ACTIONS CLÉS

n°37 #ChambreDuConseil

Revoir le fonctionnement et l'organisation de la Chambre du conseil. Instance de délibération supérieure des juridictions financières, ses séances se tiendront en formation restreinte pour examiner les rapports qui lui sont soumis, et en formation plénière pour procéder à l'élection des membres de la Cour pour des fonctions extérieures. Sa composition sera ajustée pour associer les présidents de CRTC qui le souhaitent, qu'ils soient ou non conseillers maîtres. Ses séances seront ouvertes à l'ensemble des magistrats qui pourront suivre les débats en ligne.

n°38 #CRPP

Revoir le fonctionnement et l'organisation du Comité du rapport public et des programmes (CRPP). Centré sur la qualité de la programmation, sur son élaboration et sur son exécution, le CRPP verra son rôle et son fonctionnement réformés. Il sera composé, sous la présidence du Premier président, de la Procureure générale, des présidents de chambre de la Cour et de six présidents de CRTC (sous la forme d'une participation tournante annuelle). Il examinera le RPA, les rapports « obligatoires », les rapports au Parlement et des travaux signalés par un membre du comité. Les autres rapports seront publiés après échange de la chambre concernée avec le service du rapport public et des programmes (SRPP) et communication aux membres du CRPP. Au vu des nouvelles missions qui lui seront confiées, le SRPP devra être renforcé en conséquence.

n°39 #ConférencesDesPrésidents

Faire des conférences des présidents de chambre et de CRTC les instances chargées de traiter des grands enjeux stratégiques des juridictions financières. Elles débattront aussi de la communication ou de l'action européenne et internationale des juridictions financières. Elles se réuniront à un rythme régulier et pourront également entendre les hauts responsables publics comme des ministres, des parlementaires ou le Secrétariat général du Gouvernement concernant les évolutions législatives intéressant les juridictions financières.

n°40 #OuvertureDélibéré

Permettre aux auditeurs et aux auditrices et aux conseillères et conseillers référendaires de participer aux délibérés de chambre de la Cour des comptes en ayant **voix consultative**. Permettre aux rapporteurs de présenter leurs travaux en chambre du conseil.



Calendrier

Afin de permettre une bonne compréhension du cadencage des propositions, un échéancier de la mise en œuvre est proposé.

Ce document stratégique comprend des propositions qui peuvent être mises en œuvre rapidement, dès 2021 et en 2022 (évolution des pratiques et orientations, des normes professionnelles ou réglementaires). Certaines appellent des modifications du cadre législatif et ne peuvent donc qu'être envisagées que dans le moyen terme, à compter de 2022. Toutes impliquent des actions soutenues en matière de gestion des ressources humaines, et de capitalisation et de transmissions des connaissances et des savoirs.

Dès 2021

n°1 #ContrôleCitoyen | Expérimenter un droit de requête des citoyens pour l'inscription de sujets au programme de la Cour

n°3 #ForumDeRestitution | Organiser des réunions de restitution de l'ensemble des travaux évaluatifs des juridictions financières pour mieux faire connaître nos travaux

n°4 #LanceursDAlerte | Créer une plateforme de recueil des signalements des citoyens lanceurs d'alerte

n°6 #CombienÇaCoûte | Établir une procédure rapide dite d'« audit flash » pour expertiser en quelques mois le coût d'un dispositif ou d'une mesure

n°11 #CommunicationExterne | Valoriser toutes les publications de la Cour

n°13 #Optimisation | Simplifier les procédures administratives applicables aux travaux communs à plusieurs juridictions financières

n°18 #OrganisationContentieux | Créer une chambre du contentieux à la Cour des comptes et des sections contentieuses dans les CRTC ayant une activité importante, et relancer l'action de la CDBF

n°19 #MieuxContrôler | Cibler nos contrôles sur les organismes et dispositifs « à enjeux »

n°28 #ONU | Mobiliser la Cour pour obtenir à nouveau le mandat d'audit externe de l'ONU

n°37 #ChambreDuConseil | Revoir le fonctionnement et l'organisation de la Chambre du conseil

n°38 #CRPP | Revoir le fonctionnement et l'organisation du Comité du rapport public et des programmes

n°39 #ConférencesDesPrésidents | Faire de la conférence des présidents l'instance chargée de traiter des grands enjeux stratégiques des juridictions financières

n°40 #OuvertureDélibéré | Permettre aux auditeurs et aux conseillers référendaires de participer aux délibérés de chambre de la Cour en ayant voix consultative

En 2022

n°2 #QualitéDuServiceRendu | Développer un nouvel axe de contrôle, appelé « évaluation de la qualité du service public rendu »

n°5 #CourLab | Ouvrir la possibilité d'affectation temporaire de magistrats à des organismes publics ou associatifs en manque de ressources d'encadrement et de management

n°7 #NouveauxTravaux | Nouveaux rapports annuels sur les grands thèmes intéressant les gestionnaires publics

n°8 #RapportDActivité | Enrichir le rapport annuel d'activité publié en début d'année

n°9 #RPAJF2025 | Adopter un nouveau mode de conception du rapport public annuel

n°14 #ImpactReco | Rendre les recommandations plus opérationnelles (calendrier, chiffrage, scénarios de mise en œuvre devant figurer en annexe)

n°15 #BanqueDesRecos | Créer une banque des recommandations au sein du service du rapport public et des programmes

n°16 #Suivi | Simplifier et densifier la communication autour du suivi des recommandations

n°20 #Régularité | Créer un pôle « régularité et probité »

n°22 #OrganisationCertification | Créer une communauté thématique avec l'objectif de créer à terme une formation inter-chambre permanente chargée de la certification

n°24 #OrganisationEPP | Simplifier la procédure des évaluations de politique publique et développer des partenariats avec des organismes publics ou des équipes universitaires

n°27 #HCFP #CPO | Élargir le mandat et renforcer les moyens du Haut Conseil des finances publiques

n°29 #ContrôlerAvecNosPairs | Intégrer dans notre programmation pluriannuelle des travaux réalisés en coopération avec la Cour des comptes européenne et avec d'autres institutions supérieures de contrôle partenaires, comme des audits concertés

n°30 #ExporterNosTravaux | Systématiser la traduction en langue anglaise de nos rapports les plus significatifs

n°31 #ÉchangerEtTravaillerEnsemble | Établir un programme pérenne d'échanges de personnels de contrôle (dans un premier temps, magistrats) entre institutions supérieures de contrôle partenaires

n°32 #TravaillerEnsemble | Systématiser la participation à des travaux communs

n°35 #ProgrammationConsolidée | Consolider les programmations des chambres de la Cour et des CRTC dès leur adoption définitive pour diffusion à l'ensemble des juridictions financières

n°36 #ProgrammationSimplifiée | Arrêter une ligne stratégique plus resserrée et tenant compte des grandes réformes à venir

À partir de 2022

n°10 #PublicationIntégrale | Publier progressivement l'intégralité de nos travaux, sauf exceptions tenant à certains secrets protégés par la loi et aux commandes d'enquêtes du Parlement et du Gouvernement

n°12 #8mois | Faire de la durée des travaux effectués par la Cour des comptes pour les commissions des finances des assemblées parlementaires la norme applicable à tous les contrôles des comptes et de la gestion de la Cour, avant une extension progressive aux CRTC

n°17 #ResponsabilitéUnifiée | Aller vers un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables comme ordonnateurs

n°21 #RégularitéDansLesTerritoires | Ouvrir aux préfets de région un droit de tirage pour solliciter la CRTC de leur ressort territorial sur une enquête spécifique

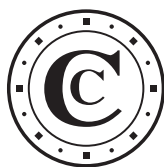
n°23 #20%en2025 | Multiplier nos travaux d'évaluation, qui mobilisent aujourd'hui moins de 5% de nos ressources

n°25 #ÉvaluerDansLesTerritoires | Étendre la compétence d'évaluation des politiques publiques aux CRTC

n°26 #ÉvaluationDImpact | Ouvrir la possibilité au Gouvernement et au Parlement de saisir pour avis la Cour des comptes afin d'évaluer la qualité du contenu des études d'impact

n°33 #SimplificationCRTC | Réduire les délais de publication des CRTC en simplifiant la publication des observations définitives, à l'instar des procédures de la Cour

n°34 #CompétencesCRTC | Étendre les compétences des CRTC aux nouvelles priorités des juridictions financières (réalisation de synthèses, d'enquêtes thématiques locales)



Retrouvez-nous sur



www.ccomptes.fr

Cour des comptes
13, rue Cambon
75100 Paris Cedex 01
T 01 42 98 95 00

